UAEN18 - Expérience professionnelle

Présentation

Programme

Contenu

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise **dans la spécialité du diplôme préparé**. Cette expérience professionnelle est obligatoire et contrôlée avant la délivrance des diplômes, un nombre de crédits lui est affecté. La rédaction d'un rapport d'expérience vous sera demandée. Ainsi, les candidat.e.s en L3 devront justifier d'une expérience professionnelle d'**1 an (équivalent temps plein) dans la spécialité**. Si l'expérience est hors spécialité, un stage de 6 mois (équivalent temps plein) dans la spécialité sera exigé.

Cette expérience professionnelle devra faire l'objet d'un rapport d'activité comprenant une description argumentée des compétences acquises. Il faudra approfondir spécifiquement l'une des expériences dans le domaine du diplôme.

Afin de vous aider, un guide de rédaction de ce rapport est disponible sur le site internet de la spécialité (energetique.cnam.fr)

Mis à jour le 01-09-2012

Code : UAEN18

Unité d'activité de type expérience ou stage

18 crédits

Responsabilité nationale :
EPN01 - Bâtiment et énergie / Brice TREMEAC